Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20261008-2026-206-AR
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Centre de gestion
de la fonction publique territoriale
du Rhône et de la Métropole de Lyon
Coordonnateur Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté réglementaire N° 2026-206

Objet : Désignation des examinateurs suppléants des examens professionnels d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe par voie d'avancement de grade et de promotion interne et principal de 1re classe par voie d'avancement de grade, session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1881 du 14 décembre 2011 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2025-273 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 8 décembre 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe par voie de promotion interne, session 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-274 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 8 décembre 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1re classe, session 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-275 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 8 décembre 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe, session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-109 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 7 mai 2026 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu l'arrêté n° 2026-111 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 7 mai 2026 portant désignation des membres du jury des examens professionnels d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe par voie d'avancement de grade et de promotion interne, session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-112 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 7 mai 2026 portant désignation des membres du jury d'un examen professionnel d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1re classe par voie d'avancement, session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-125 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 21 mai 2026 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites des examens professionnels d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe par voie d'avancement de grade et de promotion interne et principal de 1re classe par voie d'avancement de grade, session 2026,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2026,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 4 mai 2026 parmi les membres de la Commission administrative paritaire de catégorie B,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre de jury des examens professionnels d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe et principal de 1re classe, session 2026,

Considérant qu'il convient de désigner des examinateurs suppléants pouvant être amenés à remplacer des membres du jury défaillants ou empêchés pour conduire les épreuves d'admission,

Arrête :

Article 1 : La liste des examinateurs suppléants pour la conduite des épreuves d'admission des examens professionnels d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe et principal de 1re classe, session 2026, est composée comme suit :

Collège des élus		
ARCOS Sébastien	Maire	Charbonnières-les-Bains (69)
BROYER Sylvie	Conseillère municipale	Soucieu-en-Jarrest (69)
CARACO Claudine	Adjointe au maire	Feyzin (69)
CLAUDE Jean-Louis	Adjoint au maire	Oullins-Pierre-Bénite (69)
DECQ CAILLET Dominique	Conseillère municipale	Dardilly (69)
DELAINE Virginie	Conseillère municipale	Rochetaillée-sur-Saône (69)
GALLIARD Pascale	Conseillère municipale	La Tronche (38)
JOUBERT Frédéric	Adjoint au maire	Caluire-et-Cuire (69)
MOUSSA Catherine	Adjointe au maire	Sainte-Foy-lès-Lyon (69)
RIBES-LASSALLE Sophie	Conseillère municipale	Saint-Laurent-d'Agny (69)
ROUANET Anne-Claire	Adjointe au maire	Brignais (69)
Collèges des personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux		
BAYET Cyril	Attaché principal, adjoint à la cheffe de service concours	Cdg69
BELIN Christel	Attachée principale, directrice, direction bi-départementale de la lecture publique	Conseil Savoie Mont-Blanc (73)
BOGUET Nathalie	Attachée territoriale, cheffe de service adjointe en bibliothèque départementale	Département de la Haute-Savoie (74)
BONNIEL Jacques	Maître de conférences, retraité	
BOULENC Anne	Attachée principale de conservation du patrimoine, cheffe de service, responsable des archives	Villeurbanne (69)
BREBAN Thomas	Bibliothécaire territorial, responsable de service du silo de conservation	Lyon (69)

DAHY Isabelle	Attachée de conservation du patrimoine, directrice du pôle patrimoine historique et des musées	Vienne (38)
DEFLACHE Sylvain	Bibliothécaire principal, Adjoint de direction, responsable des secteurs adultes et multimédia	Caluire-et-Cuire (69)
DÉJEANT Aurélie	Attachée territoriale, cadre pédagogique, service concours	Cdg69
DOLEDEC-GONITZKE Anne-Marie	Attachée principale de conservation du patrimoine, responsable des expositions et de la valorisation de la recherche	Villeurbanne (69)
FAU Agnès	Bibliothécaire territoriale, responsable du pôle développement et coordination transversale de la Médiathèque	Saint-Genis-Laval (69)
FIORDALISI Céline	Attachée, cheffe du service concours	Cdg69
GENNUSO Emanuela	Attachée principale de conservation du patrimoine, responsable des archives municipales	Villeurbanne (69)
JOURDAN Fabienne	Bibliothécaire territoriale, responsable de la bibliothèque de la Guillotière	Lyon (69)
MAKHLOUFI Chalabia	Attachée territoriale, Responsable unité opérationnelle, service concours	Cdg69
MASSIPE Alexandre	Conservateur territorial des bibliothèques, directeur d'un tiers-lieu et des bibliothèques de quartier	Vaulx-en-Velin (69)
MERLINC Élodie	Attachée territoriale, cadre pédagogique, service concours	Cdg69
MICHAUD Cyrille	Conservateur territorial en chef, responsable du département musique	Lyon (69)
MOLLE Florent	Conservateur en chef du patrimoine, direction du musée de la coutellerie	Thiers (63)
MOYA Alain	Bibliothécaire territorial, responsable des collections	Meyzieu (69)
RIVOIRE Laurence	Bibliothécaire territoriale, directrice adjointe de la bibliothèque départementale	Département de l'Ain (01)
ROCHAS Amandine	Conservatrice en chef, directrice des bibliothèques municipales	Chambéry (73)

THOMAS Mélina	Attachée de conservation du patrimoine, chargée du développement et de l'animation du réseau des musées	Département de la Meuse (55)

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet https://www.cdg-aura.fr.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 8 octobre 2026
Le Président,

Centre de gestion de la FPT du Rhône et de la Métropole de Lyon | cdg69

Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.